

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service Presse

Hôtel de Castries, jeudi 5 janvier 2017

Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et Philippe Saurel, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole ont signé jeudi 5 janvier le pacte métropolitain d'innovation de Montpellier-Méditerranée-métropole.

Le pacte entre l'Etat et les 15 métropoles françaises, signé par le Premier ministre le 6 juillet 2016, avait notamment pour enjeu de contribuer faire des métropoles de véritables moteurs de l'aménagement du territoire et de conforter leur rôle en ce domaine. Il prévoyait une démarche d'appui au déploiement de stratégies innovantes et des moyens adaptés pour y parvenir. C'est ainsi qu'en 2017, 150 millions d'euros du FSIL seront consacrés par l'Etat aux pactes métropolitains d'innovation.

Le pacte métropolitain d'innovation de Montpellier-Méditerranée-métropole est le troisième signé en France ; il comporte deux volets.

Le volet « innovation » : 7,1 millions d'euros supplémentaire engagés par l'Etat pour des projets de recherche en matière de santé.

Au travers du volet « innovation » de ce pacte, l'Etat consacrera 7,1 millions d'euros aux projets innovants de Montpellier en matière de santé, qui viennent s'ajouter aux investissements du contrat de plan Etat-Région (CPER - 47,2 millions d'euros de l'Etat).

Ces projets ont vocation à faire converger vers le territoire métropolitain les activités innovantes, les start-up nécessitant équipements de pointe, proximité avec des réseaux de la filière ou avec le tissu universitaire existant.

Le volet « coopération » : un partenariat sans précédent entre la métropole et quatre intercommunalités voisines pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Avec 4 500 habitants supplémentaires par an, l'aire urbaine de Montpellier, qui dépasse largement les limites administratives de la métropole, lance aux intercommunalités concernées des défis d'ampleur.

Le second volet du pacte métropolitain permet d'y répondre en mettant autour de la table quatre intercommunalités voisines de la métropole pour travailler sur les sujets suivants :

- la santé, en lien avec la thématique du volet innovation
- le développement du tourisme à Montpellier et aux alentours (plages, étangs, vignes, patrimoine)
- le renforcement des circuits-courts agricoles et agro-alimentaires

- la prévention des crues du Lez et de la Mosson, l'amélioration de la protection des étangs. Les territoires concernés sont la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, la Communauté de Communes du Pays de Lunel, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

S'agissant du volet « innovation », Le Pacte métropolitain d'innovation soutient les projets suivants :

Des incubateurs portés par le CHU ou l'Institut du Génôme Humain (IGH) en partenariat avec l'INSERM :

- *Incubasciences*, un projet de pépinière, favorisant les collaborations entre chercheurs, cliniciens, industriels et étudiants.
- Le Bio-incubateur CYBORG, une start-up de biotechnologie pour la médecine régénératrice et les thérapies innovantes.

Des plateformes technologiques portées par l'université ou la métropole :

- Reconfiguration de l'Université de Montpellier afin d'intégrer dans sa structuration un réseau pour le développement de solutions préventives ou thérapeutiques contre les agents infectieux (REDSAIM).
- Création d'un pôle autonomie santé à Lattes, centre d'excellence européen de recherche autour de l'autonomie des personnes.

Des équipements innovants portés par l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM) ou le CHU :

- Achat d'un IRM innovant, *Sunfair*, pour associer des instituts et d'entreprises et encadrer la recherche et la formation de l'ensemble des acteurs associées au programme.
- Développement de la recherche et de l'innovation thérapeutique en neuroradiologie interventionnelle, par la création d'une salle d'angiographie cérébrale hybride unique en Europe.

Forte de 7500 chercheurs et de 60 000 étudiants, l'université de Montpellier est, dans le domaine de la recherche, au 5^{ème} rang des universités françaises. Grâce un tissu économique dense, composé de centres de R & D majeurs, de 200 entreprises, de 8 pôles de compétitivité (dont *Eurobiomed*), la filière de recherche médicale emploie 50 000 personnes sur le territoire métropolitain.

Montpellier Méditerranée Métropole a donc choisi d'inscrire le Pacte métropolitain d'innovation, proposé par l'Etat, dans le cadre de son projet de développement territorial « Montpellier Capital Santé ». Ce pacte permettra de stimuler le développement du secteur de la santé et la croissance de ses entreprises, de donner une meilleure visibilité à la métropole en valorisant son potentiel et son dynamisme et d'attirer les investisseurs.

Contact presse :

Nathalie KOUYATE
Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales
01 44 49 85 08 – 06 40 73 26 97 – service-presse@territoires.gouv.fr

Hôtel de Castries, 72 rue de Varenne - 75007 PARIS